

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 16 NOVEMBRE 2020

En vertu d'un arrêté ministériel #2020-004 émis le 15 mars 2020, le conseil de toute municipalité est autorisé à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

À la séance extraordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue par voie de téléconférence, visioconférence, le lundi 16 novembre 2020 à 18h30 étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, Simon Marcoux, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour.

20-11-10153

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que les délibérations et la période de questions portent uniquement sur ce dernier, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

2. Octroi de contrat pour les services professionnels en architectures, en architecture du paysage et en ingénierie pour le parc des loisirs

ATTENDU l'appel d'offres publiques pour les services professionnels sur SE@O;

20-11-10154

ATTENDU la réception de deux soumissions, l'analyse par pondération du comité et la conformité de ces dernières, soient DG3A et Patriarche ; EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que la municipalité octroi le contrat à la firme DG3A pour les services professionnels en architectures, en architecture du paysage et en ingénierie pour le parc des loisirs, pour un coût de 457 769.51\$ taxes incluses, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3. Signature du protocole d'entente du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU)

20-11-10155

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil mandate le maire Pierre Lefrançois à signer pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU), relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 de ce dernier, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

4. Période de questions

5. Levée de la séance

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

20-11-10156

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 18h45, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Pierre Lefrançois, Maire

Lise Drouin, Directrice générale / Secrétaire-trésorière